

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

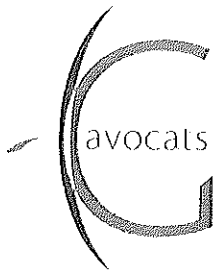
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00190

Numéro SIREN : 487 945 388

Nom ou dénomination : A2CI.PREVENTION INCENDIE

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2021 sous le numéro de dépôt 2006



J2017-1990- A2CI PREVENTION INCENDIE

**A2CI PREVENTION INCENDIE**

SAS  
capital social : 3 000 € euros  
15 rue des Acacias  
33210 MAZERES  
487 945 388

**POUVOIR**

**LE SOUSSIGNE :**

Nom et Prénom du Dirigeant : Rémy DENIS

Demeurant au lieudit Monnet 33410 SAINTE CROIX DU MONT

Agissant en qualité de Président de la Société A2CI PREVENTION INCENDIE,

**DONNE POUVOIR A :**

La Selarl CGavocats,  
Société d'avocats au barreau de Bordeaux  
26 rue Beck  
33800 BORDEAUX

De pour moi et en mon nom faire tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant mon entreprise auprès des registres.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait et donné à BORDEAUX,

Le 04 janvier 2021

**A2CI.PREVENTION INCENDIE**  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**  
Au capital social de 3 000 euros  
Parc D'activités du Pays de Langon – 15 rue des Acacias 33210 MAZERES  
RCS BORDEAUX 487 945 388

---

|                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE</b><br><b>DU 4 JANVIER 2021</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------|

L'an deux mille vingt et un,  
Et le quatre janvier,  
A neuf heure,  
A Langon,

**Monsieur Rémy Denis**, né le 25 août 1960 à CENON (33150), demeurant au lieu dit « Monnet »  
33410 Sainte Croix du Mont, Président et associé unique de la société A2CI

**A PRÉALABLEMENT AUX DÉCISIONS QUI SUIVENT, EXPOSE ET RAPPELÉ CE QUI SUIT :**

L'associé unique s'est engagé à céder les actions qu'il détient dans la société A2CI à trois de ses salariés : Monsieur Jérôme TEXIER, Madame Géraldine BUY et Madame Magalie CZESKI. Monsieur TEXIER doit reprendre la présidence de la société et a signé une convention de rupture conventionnelle à effet du 31 décembre. Depuis cette date il n'a plus la qualité de salarié. Afin de lui permettre de poursuivre son activité dans l'intérêt de la société dans l'attente de la signature de l'acte de cession qui interviendra dans le courant du mois de janvier, il a été convenu de lui confier dès à présent un mandat social.

**PAR CONSÉQUENT, L'ASSOCIE UNIQUE A PRIS LES DÉCISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

- La désignation de Monsieur Jérôme Texier en qualité de Directeur Général
- Pouvoir en vue des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'associé unique désigne Monsieur Jérôme TEXIER, né le 20 juin 1976 à Neuilly sur Marne (93), demeurant 9 lieudit Péréou 33210 COIMERES en qualité de Directeur Général à compter du 4 janvier 2021 et pour une durée indéterminée.

Monsieur Jérôme TEXIER déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

## DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Rémy DENIS

*le 04 janvier 2021*

*"Bon pour acceptation des fonctions de directeur général"*  
*le 04/01/2021*

*J. TEXIER*

